



Convention d'étude 2018/2019

Vu les articles L.123-5, L.711-1, L.712-2 et L.712-3 du code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse - Jean Jaurès.

Entre

L'Université Toulouse - Jean Jaurès

5 allées Antonio-Machado

31 058 Toulouse Cedex 9

Représentée par sa Présidente Madame Emmanuelle GARNIER

Ci-après désigné par UT2J

Et

Le Conseil départemental du Tarn-et-Garonne

100 Boulevard Hubert Gouze

82000 Montauban

Représentée par son Président Monsieur Christian ASTRUC

Ci-après désigné par CD82

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne est engagé dans la lutte contre la désertification médicale sur son territoire et notamment dans la mise en place de mesures facilitant l'installation des professionnels de santé en vue d'améliorer la couverture d'accès aux soins de la population.

Le Conseil Département de Tarn-et-Garonne met en place des actions de valorisation du territoire (emploi, logement, qualité de vie) afin d'inciter les internes en médecine à s'installer en Tarn-et-Garonne.

Le Conseil départemental souhaite de développer la communication de cette politique en disposant d'une identité visuelle dédiée.

Article 1 : objet

Le CD82 confie à l'Institut Supérieur Couleur, Image, Design (ISCID) de l'Université Toulouse - Jean Jaurès (UT2J) la réalisation d'un logotype adapté à la mise en place de la politique d'incitation à l'installation des professionnels de santé en Tarn-et-Garonne. Ce logotype sera en lien

avec les valeurs affichées par le territoire, à savoir le collectif, l'équipe, le « faire ensemble » dans une approche solidaire.

Le logotype sera ensuite décliné par le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne sur plusieurs supports comme un livret d'accueil en format A5, un totem promotionnel présenté lors du forum de la faculté de médecine, une page internet dédiée sur le site du département, un visuel pour la signature de mails et des supports de communication internes.

Article 2 : modalités de réalisation

Cette mission sera l'occasion pour onze étudiant(e)s du Master 2 « Design Graphique, Communication et Edition » de mettre en œuvre et de gérer un projet collectif.

Pour l'UT2J, l'étude est placée sous la responsabilité administrative, pédagogique et scientifique de Monsieur François Malbezin, Graphiste, chargé d'enseignement à l'UT2J.

Pour le CD82, le suivi de l'étude est assuré par Madame Marianne BUSSEY, Chef de service Développement local et affaires européennes - Direction de la solidarité et de l'attractivité territoriales.

L'étude sera réalisée dans les locaux de l'ISCID sis au Centre universitaire de Tarn-et-Garonne, à Montauban. L'ISCID met à disposition des étudiants impliqués sur ce projet, un parc informatique, un atelier de maquette et prototypage, un atelier de conception de projet ainsi que du matériel, dans la mesure du nécessaire.

Article 3 : calendrier de réalisation

Suite à une réunion entre Madame Talbot, directrice de l'ISCID, Madame Marie-José Mauriège, première Vice-Présidente du Conseil Départemental et Madame Marianne Bussey, Chef de service Développement local et affaires européennes un calendrier de travail a été établi entre le CD82 et Monsieur François Malbezin, encadrant pédagogique.

Les résultats de l'étude seront remis sous forme de fichiers en format PDF.

Article 4 : délai de réalisation

La présente convention prend effet à la signature et s'achève à la fourniture des fichiers au Département, prévue en juillet 2019.

Elle est renouvelable exclusivement par voie d'avenant. Une prorogation peut être éventuellement décidée en cas de nécessité justifiée avant l'expiration du délai initial, liée à la complexité du programme ou à des circonstances particulières ne résultant pas du fait des partenaires et à condition que le programme ne soit pas dénaturé.

Article 5 : financement

Pour l'exécution de cette mission, l'Institut Supérieur Couleur, Image, Design de l'UT2J recevra du Conseil Départemental la somme de **1000 € (mille euros) Net de taxe (opération exonérée de TVA)**.

Cette somme sera versée en une seule fois, à échéance de la mission, sur présentation d'une facture à l'ordre de :

Trésorerie Générale de la Haute-Garonne

Place Occitane, 31 039 Toulouse Cedex

Madame l'Agent comptable de l'Université Toulouse – Jean Jaurès

5 allées Antonio Machado, 31 058 Toulouse cedex 9.

RIB : Code banque: 10071 / Code guichet : 31000 / N° de compte: 00001001326 / Clé RIB: 91

Article 6 : modification et résiliation

Toute modification aux dispositions de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, en cas de non respect par l'une des autres parties des engagements pris au titre de la convention. Cette résiliation ne deviendra effective qu'un mois après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte à moins que, dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations.

Article 7 : recours

La présente Convention est soumise aux lois et règlements français. En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la Convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Toulouse sera saisi.

Article 8 : clauses particulières

La présente Convention intègre la participation de personnels sous contrat avec l'Université Toulouse - Jean Jaurès. De fait, la rémunération et les charges salariales afférentes au temps de travail des personnels concernés sont entièrement supportées par leur employeur et intégré aux charges horaires de son contrat. L'employeur assure leur couverture en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles sans préjudice d'éventuels recours contre les tiers responsables.

Fait en trois exemplaires à Toulouse, le 2019

Université Toulouse - Jean Jaurès

La Présidente

Emmanuelle GARNIER

Le Conseil départemental du Tarn-et-Garonne

Le Président

Monsieur Christian ASTRUC

Institut Supérieur Couleur, Image, Design

La Directrice

Delphine TALBOT